

DEPARTEMENT DE L'YONNE  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOGNY LA CHAPELLE  
COMPTE-RENDU DU MERCREDI 8 AVRIL 2015

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal de Flogny la Chapelle, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le mercredi 8 avril de l'An Deux Mîl quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUVET, Maire.*

*Présents: Mme CONVERSAT, Mr MANSANTI et Mme INGRAIN, adjoints MM. NICOULAUD, CAILLIET, GOVIN et DENOMBRET, Mme THINEY, Mr HOUDOT, Mme FORTINI, Mr RODRIGUES, Mmes RENAUT et KARBABI*

*Absente: Mme GROS*

*Secrétaire de séance: Mme CONVERSAT*

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – Comptes administratifs 2014 (2015-16 à 2015-19)
- 2 – Approbation des comptes de gestion (2015-20)
- 3 – Vote des budgets 2015 (2015-21 à 2015-24)
- 4 – Vote des 4 taxes communales (2015-25)
- 5 – Prix de l'eau (2015-26)
- 6 – Prix de la taxe d'assainissement (2015-27)
- 7 – Taxe d'assainissement par les exploitants agricoles (2015-28)
- 8 – Usagers qui n'utilisent pas ou peu l'eau (2015-29)
- 9 – Taxe de raccordement au réseau d'assainissement (2015-30)
- 10 – Concession de cimetière (2015-31)
- 11 – Cotisation des abonnés de mille et une p@ges (2015-32)
- 12 – Location salles du gymnase (2015-33)
- 13 – Tarif des columbariums (2015-34)
- 14 – Location de la salle polyvalente (2015-35)
- 15 – Achat d'un véhicule pour les pompiers (2015-36)
- 16 – Remboursement de caution (2015-37)
- 17 – Fusion des deux écoles (2015-38)
- 18 – Devis pour une armoire électrique (2015-39)
- 19 – Report de la facturation de l'extension du cabinet kiné (2015-40)
- 20 – Installation de tunnels maraîchers (2015-41)
- 21 – Lancement d'une étude pour une MAM (2015-42)
- 22 – Refacturation aux locataires du montant de la redevance incitative (2015-43)
- 23 – Devis de SERVET DUCHEMIN (2015-44)
- 24 – Groupement de commandes avec le SIT (2015-45)
- 25 – Devis de CERIG (2015-46)
- 26 – Informations diverses

\*\*\*\*\*

*Le Conseil Municipal accepte le compte-rendu du 24 février 2015*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

1 - Comptes administratifs 2014

L'Adjoint présente les comptes administratifs établis par Monsieur le Maire :

2015-16 \* COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

Section de fonctionnement : excédent 183 135,35

Section d'Investissement : excédent 282 334,32

Résultat : excédent 465 469,67

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif Communal de l'exercice 2014, et décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- **Article 002** : Recette de fonctionnement : 417 566
- **Article 001** : Recette d'investissement : 284 892

2015-17 \* COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement : déficit 14 091,71

Section d'investissement : excédent 17 127,01

Résultat : excédent 3 035,30

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif Eaux et Assainissement de l'exercice 2014, et décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- **Article 002** : Recette de fonctionnement : 60 999
- **Article 001** : Recette d'investissement : 185 646

2015-18 \* COMPTE ADMINISTRATIF COMMERCE

Section de fonctionnement : déficit 8 746,97

Section d'investissement : déficit 73 300,15

Résultat : déficit 82 047,12

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif Commerce de l'exercice 2014, et décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- **Article 002** : Recette de fonctionnement : 59 788
- **Article 001** : Recette d'investissement : 194 400

2015-19 \* COMPTE ADMINISTRATIF CCAS

Section de fonctionnement : excédent 1 946,03

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif CCAS de l'exercice 2014, et décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- **Article 002** : Recette de fonctionnement 1 946,03

2- Approbation des comptes de gestion établis par la Perception

2015-20 \* Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité tous les comptes de gestion établis par la perception

3 -Vote des budgets

2015-21 \* BUDGET COMMUNAL

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 1 191 052 € ainsi que l'investissement, en dépenses et en recettes, à 962 468 €

2015-22 \* BUDGET EAUX ET ASSAINISSEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 266 598 €, ainsi que l'investissement en dépenses et en recettes, à 380 048 €

2015-23 \* BUDGET COMMERCE

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 117 088 € ainsi que l'investissement en dépenses et en recettes, à 257 565 €

2015-24 \* BUDGET CCAS

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 6 946 €

4 - Délibérations

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

2015-25 \* le vote des quatre taxes communales à savoir :

- Taxe d'habitation : 13,99 %
- Foncier bâti : 9,84 %
- Foncier non bâti : 34,65 %
- CFE :16,15 %

2015-26 \* de fixer pour l'année 2015, le prix du M3 d'eau

- De 0 à 499 M3 : 0,60 €
- De 500 à 999 M3 : 0,57 €
- Au-delà de 1000 M3 : 0,54 €
- La location de compteur d'eau est de 25 €

2015-27 \* de fixer pour l'année 2015, la taxe d'assainissement à 0,67 € par M3 d'eau consommé

2015-28 \* que la taxe d'assainissement sera payé par les exploitants agricoles ayant du bétail, sur un forfait de 50M3 par personne, plus 100M3 pour les salles de traite

2015-29 \* de facturer aux usagers qui n'utilisent pas ou

## 2015-004

peu l'eau du réseau communal, mais qui sont raccordés au réseau d'assainissement, une redevance d'assainissement forfaitaire de 40M3 par personne et par an

2015-30 \* de fixer la taxe de raccordement au réseau d'assainissement à un montant forfaitaire de 400€

2015-31 \* de maintenir le prix des concessions de cimetières, à savoir :

- 93 € pour une trentenaire
- 183 € pour une perpétuelle

2015-32 \* de fixer la cotisation des abonnés de l'association «mille et une pages» pour 2015, à savoir :

- Adultes : 10 €
- Enfants : 2 € (de l'entrée au collège jusqu'à 18 ans)
- Gratuit pour les enfants qui sont en maternelle ou en primaire

2015-33 \* de fixer le prix de location des salles du gymnase, à savoir (avec assurance et caution de 200 €) :

- 1 h/semaine (avec convention) : 20 €
- Prix de l'heure :
  - 15 € (petite salle)
  - 20 € (grande salle)
  - 30 € (complet)
- Prix journée :
  - 100 € (petite salle)
  - 150 € (grande salle)
  - 200 € (complet)

2015-34 \* de fixer les tarifs suivants pour le columbarium, à savoir :

- Case : droit fixe 350 Euros
  - Concession 15 ans : 165 €
  - Concession 30 ans : 300 €
  - Concession perpétuelle (99 ans) : 850 €
- Concession individuel au sol (1 m x 1 m)
  - 30 ans : 50 €
  - Perpétuel : 100 €
- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 50 Euros

2015-35 \* de maintenir le prix de la location de la salle polyvalente, à savoir :

- 200 € (le WE) pour les habitants de la commune
- 200 € + 100 € (le WE) pour les personnes extérieures à la commune

## 2015-005

- 200 € (la journée) pour des opérations commerciales
  - 2 fois gratuites pour les associations communales
- Une caution et une attestation d'assurance seront demandées à la réservation

2015-36 \* l'achat d'un véhicule « KANGOO » d'occasion pour les pompiers pour un montant de 3 500 €uros TTC au garage LA CHAPPE AUTO à NEUVY SAUTOUR, et de régler le montant du changement de la carte grise

2015-37 \* de rembourser la caution de Mr Thomas VAGNER suite à son départ de l'appartement N° 5 au 1 place de la mairie, pour un montant de 368,72 €uros

2015-38 \* d'accepter la fusion des deux écoles à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2015 (1 abstention)

2015-39 \* d'accepter le devis de l'entreprise SAS LAURIN ELECTRICITE d'un montant de 3 591,50 € HT soit 4 309,80 € TTC concernant la fourniture et la pose d'une armoire électrique au parking des écoles

2015-40 \* de reporter au 1<sup>er</sup>/04/2015 les termes de la délibération N° 2014-123 et de l'avenant du 31/12/2014 au bail de location du cabinet kiné, concernant l'extension de superficie de 42 M2, soit 252 € par mois en plus, car l'installation n'a été effective qu'au 2<sup>ème</sup> trimestre suite à des retards de réalisation des travaux

2015-41 \* d'autoriser Lucie RAGEOT et Julien THINEY, GAEC Le Jardin des Traverseines, suite à leur courrier exposant les difficultés rencontrées pour l'installation de leurs tunnels maraîchers, à implanter ceux-ci sur les parcelles cadastrales D 592 et D 593 au Verdeau, pour une durée de 5 ans. Une réunion d'information sera faite avec les riverains

2015-42 \* d'accepter le lancement d'une étude pour une Maison d'Assistante Maternelle (MAM) dans le bâtiment restant de l'ancienne école

2015-43 \* de refacturer aux locataires des appartements 1 place de la mairie, les redevances incitatives

2015-44 \* d'accepter un devis de SERVET DUCHEMIN concernant l'achat d'une auto-laveuse autotractée pour une somme de 2 439,78 € HT

2015-45 \* d'accepter la création d'un groupement de commandes avec le SIT (Syndicat Intercommunal du Tonnerrois), afin de lancer une consultation pour la passation d'un marché pour l'élaboration d'un schéma d'alimentation en eau potable, pour établir une programmation des actions à entreprendre pour délivrer de

l'eau de qualité aux abonnés, limiter les pertes et organiser dans le futur la distribution de l'eau potable aux abonnés

2015-46 \* d'accepter le devis de CERIG pour l'achat d'un ordinateur à la bibliothèque pour la somme de 1 159,87 € HT

5 - Informations

- La cérémonie commémoration à la commémoration de la victoire du 8 mai 1945 se déroulera ainsi :  
11 h 15 RV au Monument aux Morts de FLOGNY  
11 H 30 RV au Monument aux Morts de LA CHAPELLE  
Un vin d'honneur sera offert à l'issue de la cérémonie
- Le Conseil Municipal décide d'accepter les dérogations scolaires suivantes :

Ecole maternelle : GAGIN ANAELLE de MAROLLES SOUS LIGNIERES, GAGIN FLORIAN de BERNOUIL, DELOUETTE GABIN de MAROLLES SOUS LIGNIERES

Ecole primaire : GAGIN ALBAN de MAROLLES SOUS LIGNIERES

- Le conseil municipal décide de remplacer Corinne GROS par Pierrette CONVERSAT à la commission scolaire maternelle et élémentaire
- Un courrier de la société mycologique auxerroise pour une excursion mycologique dans la forêt de FLOGNY LA CHAPELLE, le samedi 20 juin après-midi. Le conseil municipal donne son accord
- Une demande a été faite à ERDF afin de connaître les économies réalisées sur l'éclairage public suite à la coupure de nuit ; la somme de 4 615 €uros a été économisée entre 2013 et 2014
- Un courrier de Mmes PAUPE, REGNIER et GOVIN pour une demande d'enfouissement du réseau électrique rue de Genève
- Monsieur Hubert VIARD a rencontré 3 entreprises jeudi 2 avril dernier pour les travaux de réhabilitation du château d'eau de La Chapelle
- Le maire a rencontré un architecte de la SICAHR pour la mairie de La Chapelle

La séance est levée à 23 heures 42

Fait à Flogny la Chapelle le 16 avril 2014

Le Maire,

Jean-Paul BOUVET.